

# SUD <sup>SALARIAIRES</sup> Négociation télétravail à Comdata

19/11/2020

Au niveau du groupe Comdata, nous négocions depuis juin 2020 mais il a fallu attendre octobre 2020 pour qu'un projet d'accord soit présenté... Le syndicat SUD n'étant pas du tout opposé au télétravail nous étions plutôt ouvert à la discussion car nous pensons qu'il fallait surtout cadrer la pratique. D'autant que chacun est d'accord pour dire qu'en dehors de la période compliquée que nous vivons cette pratique devrait perdurer.

**Qu'est-ce que le télétravail ?** *Le télétravail désigne « toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ».*

## Oui au télétravail mais pas à n'importe quel prix !

Il n'y a pas pour **SUD** un monde idyllique qui s'offre soudainement aux salarié-es. C'est dans ce sens que nous pensons qu'il faut encadrer strictement cette nouvelle organisation du travail. Le télétravail doit être possible pour l'ensemble des salarié-es qui le souhaitent, mais sous une forme raisonnable... c'est-à-dire avec des retours réguliers en entreprise comme le conseille toutes les études sur la santé qui ont été faites à ce sujet. Sur ce dernier point cela fait assez consensus dans la presse et les discussions entre l'ensemble des confédérations syndicales et le patronat même si ce dernier ne veut pas négocier là dessus.

De plus, pour nous, le télétravailleur doit avoir les mêmes droits que le (la) salarié-e qui exécute son travail dans les locaux de l'entreprise, notamment en ce qui concerne les tickets restaurants, les horaires (l'organisation), l'accès à la formation, la promotion... sans oublier l'accès aux informations syndicales. Et surtout, il ne doit pas avoir un coût supplémentaire quand il télétravaille. C'est pour cela que nous avons négocié bec et ongle une indemnité conséquente prenant en compte tous les coûts possibles.

Nous avons donc négocié l'accord en prenant en compte l'ensemble des éléments positifs et négatifs tout en essayant de cadrer un maximum pour que chacun puisse choisir et revenir dans un mode ou l'autre. Le télétravail ne doit ni être une récompense ni une punition.

Les revendications de **SUD** :

Vous avez appris à nous connaître, nous sommes et serons toujours dans la proposition surtout lorsqu'il s'agit de déterminer un cadre de travail pour vous, afin qu'il soit sain et dans des conditions de travail respectueuses.

Malheureusement nous pensons que l'entreprise ne va pas assez loin dans les mesures, que les salariés ne s'y retrouveront pas. Que ce soit les mesures financières, trop basses, les imprécisions sur la prise en charge de l'assurance spécifique, la prise en charge du mobilier nécessaire à l'accomplissement du télétravail... bref pas assez consistant et contraignant pour l'employeur.

Avant que **SUD** se positionne, nous allons faire valoir nos dernières revendications et nous vous tiendrons au courant de l'accord « final » afin que nous prenions notre décision.

### Voici ce que nous avons demandé (entre autres) :

1. Une indemnité télétravail de 50€ net forfaitaire minimum (non soumis à la proratation).
2. Mise en place de l'assurance (frais pris en charge par l'employeur).
3. S'assurer que le salarié ait un espace propre pour effectuer le télétravail
4. Maximum 3 jours de télétravail par semaine pour lutter contre l'isolement.
5. L'employeur doit financer les besoins en aménagement de l'espace de travail (bureau, chaise, matériel informatique, etc..) sous présentation de justificatif.
6. Garantir la base du volontariat et s'assurer qu'aucune dérive managériale puisse survenir.
7. Maintien des primes paniers (sous forme de Tickets Restaurants par exemple) systématique.

**POUR NOUS CONTACTER :** Mail : [sudcomdata@sudptt.org](mailto:sudcomdata@sudptt.org)

Tél : 01 44 62 12 20

Adresse : SUD PTT 25/27 rue des envierges 75020 Paris

Facebook : @Syndicatsudcomdata

Tél ou SMS : 06 23 91 45 95